

**CTSD 1<sup>er</sup> DEGRE DU 2 AVRIL 2014**

Ordre du jour :

- **CARTE SCOLAIRE**
- **DECHARGE DE DIRECTION ECOLES A 9 CLASSES**
- **POSTES BLOQUES M2**

**Lire la déclaration liminaire de l'UNSA Education 79** (en pièce jointe)

En début de séance, le DASEN rappelle que l'Education Nationale reste le premier créateur d'emplois en France. Il pose le cadre comptable de la prochaine rentrée :

- 8504 postes de créés cette année au niveau national dont 3500 visent à refonder la formation initiale ;
- 16 emplois supplémentaires dans l'académie pour 310 élèves de plus ;
- 3 emplois dans le 79 pour 60 élèves de plus



**Mesures de carte scolaire (devant élèves) :**

- 16 fermetures définitives
- 8 fermetures conditionnelles
- 4 ouvertures définitives
- 6 ouvertures conditionnelles

	<b>FERMETURES DEFINITIVES</b>	<b>FERMETURES CONDITIONNELLES*</b>	<b>OUVERTURES DEFINITIVES</b>	<b>OUVERTURES CONDITIONNELLES*</b>
<b>BRESSUIRE</b>	Moncutant maternelle	Mauléon maternelle	Martin	
<b>NIORT IA- Adjoint</b>	RPI Amure/Sansais/St Georges de Rex	St Hilaire la Palud primaire Mauzé s/le Mignon élémentaire		
<b>NIORT OUEST</b>	Niort E. Zola maternelle			Niort E. Zola élémentaire
<b>NIORT SUD</b>	Frontenay Rohan Rohan maternelle Niort G. Sand élémentaire		Niort P. de Coubertin élémentaire Niort Les Brizeaux élémentaire	St Maxire élémentaire
<b>PARTHENAY</b>	RPI Champdeniers St Denis Pamplie RPI Cours Xaintray Surin			Azay s/Thouet primaire
<b>ST MAIXENT/ NIORT</b>	Echiré maternelle La Crèche maternelle Ste Néomaye élémentaire		Niort J. Jaurès élémentaire	La Crèche F. Airault élémentaire

MELLE	RPI Chef-Boutonne Fontenille RPI Les Fosses Secondigny s/Belle RPI Clussais la Pommeraié Mairé l'Evescault RPI Prailles Aigonney	Melle Yvonne Mention Verdier Celles s/Belle Les Boyoux RPI Sauzé-Vaussais Montalembert		
THOUARS	Argenton l'Eglise primaire Thouars F. Buisson primaire	RPI La Chapelle Gaudin Moutiers sous Argenton	RPI Etusson St Maurice la Fougereuse	RPI Luché Thouarsais RPI St Jouin de Marnes

- Mauléon, Moncutant et Argenton l'Eglise : forte concurrence des écoles privées.
- Celles s/Belle : accueil d'enfants placés (Maison de l'enfance de Celles sur Belle); dispositif « Plus de maîtres que de classe » l'an dernier, beaucoup d'équipes éducatives.
- Mauzé s/le Mignon et St Hilaire La Pallud : proche du seuil. Certaines familles vont d'une école à l'autre. L'administration est donc attentive aux chiffres des effectifs.
- Ecole George Sand, Niort : les organisations syndicales rappellent la présence d'une CLIS et par conséquent du nombre conséquent d'équipes éducatives.
- La Mothe St-Héray : **mesure de fermeture annulée (au regard des derniers effectifs communiqués par l'IEN).**

Les effectifs à suivre en septembre : Chauray St Exupéry mat. ; St Maixent Wilson.



### Mesures de carte scolaire des personnels hors classe :

- 5,5 suppressions de postes
- 5,75 postes créés

	SUPPRESSION DE POSTES	CREATION DE POSTES
Coordinateur des réseaux d'écoles rurales	<b>1,5 poste</b> (cela touche 6 personnes à raison d'un quart)	
Animateurs TICE	<b>3,5 postes</b> (cela touche 7 personnes à raison d'une demi-décharge)	<b>+ 2 postes à temps plein</b> 1 animateur pour le nord du département 1 animateur pour le sud du département
Antenne CDDP Bressuire	<b>0,5 poste</b>	
ASH		<b>+ 0,5 poste</b> Conseiller Pédagogique de Circonscription ASH <b>+ 1 poste</b> technicien ASH (en charge des questions matérielles)
Remplaçants		<b>+ 2 postes</b>
Réseau ECLORé		<b>+ 0,25</b> de décharge pour le réseau ECLORé
TOTAL	5,5 postes entiers	5,75 postes entiers

➤ **Coordination des réseaux des écoles rurales** (- 1,5 poste) : cette

coordination n'a plus sa place avec les réseaux ECLORE (liaison école/collège).  
Mise en place des réseaux ECLORE à partir du 1er janvier.

➤ **Animateurs TICE :**

Les intentions de M. le DASEN ont été communiquées au délégué académique au numérique qui aurait donné un avis favorable à cette mesure.

7 enseignants à mi-temps seront remplacés par 2 enseignants à temps-plein (1 sur le Sud du département, 1 sur le Nord).

Leur mission : assistance pédagogique.

Les organisations syndicales s'interrogent sur la fonctionnalité d'un tel système : grande couverture géographique à couvrir, disponibilité, remboursement des frais...

**Que deviennent les anciens animateurs TICE ? Bénéficient-ils de points de carte de scolaire ?** Ceux étant titulaires de leur poste conservent celui-ci à temps plein.

Pour l'animateur qui n'avait pas de poste de titulaire, il lui est proposé 15 points de carte scolaire en vue du mouvement (l'administration étudie la possibilité de l'inscrire de façon exceptionnelle sur la liste d'aptitude des directeurs).

➤ **- 0,5 poste supprimé à l'antenne du CDDP de Bressuire.**

Créations :

➤ **+ 0,25 de décharge** (pour un directeur faisant partie du pilotage du réseau ECLORE ; qui n'a pas de décharge de direction).

➤ **+ 2 postes de remplaçants**

➤ **en ASH : + 1/2 poste de CPC ASH + 1 poste de technicien en charge de la gestion du matériel (coordinateur du matériel pédagogique adapté) pour formation, suivi/renouvellement et évaluation du matériel, installations des logiciels adapté.**

Mme Clisson rappelle aussi les nouvelles contraintes de formation des enseignants et des AVS (120 + 60 H). Mise en place de cette formation au 3ème trimestre (2h).

**Dispositif « Plus de maitres que de classes » - Écoles proposées :**

-Mauléon élémentaire

-Lezay élémentaire

-Mauzé Thouarsais élémentaires

**Vote sur la carte scolaire 2014 :**

Contre : 7 voix (2 UNSA-Education/1 FNEC-FP-FO/3 FSU-SNUipp/1 Sgen-CFDT)

**Un second CTSD doit donc se réunir à nouveau :**

\*Prochain point le vendredi 11 avril 2014

**Postes bloqués M2 :**

La liste des écoles sera communiquée lors de la CAPD du 4 avril.

**Décharge de directions des écoles à 9 classes :**

Le DASEN lors des instances de 2013 avait indiqué que la décharge octroyée aux directeurs d'école de 9 classes serait réduite à un quart conformément aux instructions nationales. Aussi, lors du groupe de travail, les services avaient annoncé que tous les directeurs à 9 classes (après mesure de carte scolaire) n'auraient plus qu'un quart de décharge à la rentrée 2014. A savoir qu'une partie des écoles concernées ont une CLIS.

Au début des échanges, le DASEN ne souhaitait pas revenir sur sa décision. En fin d'instance (avant de procéder au vote), le DASEN est revenu sur sa position et a déclaré que **les directeurs des écoles à 9 classes conserveraient une demi-décharge à la rentrée 2014.**

**CLIS NIORT Jacques Prévert**

La CLIS 4 (handicap moteur) deviendra progressivement une CLIS 1 (handicap intellectuel).

L'enseignante est partante pour le projet et sera accompagnée par l'équipe ASH.